

RIOZ Initiative

Un défi pour essayer le covoiturage et l'adopter

Près de 60 personnes ont participé au défi covoiturage mis en place par l'association du Pays des 7 rivières et piloté par « Alternative carbone ». Durant les deux semaines du défi, la part de covoiturage a été triplée pour les déplacements des salariés de sept entreprises.

Michel Tournier, vice-président en charge du territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) à l'Association du pays de 7 rivières, et Aurélie Guislain-Vitek, l'animatrice transition énergétique, ont brossé le bilan du défi covoiturage du 16 au 27 septembre (notre édition du 15 septembre) et récompensé les lauréats (lire ci-dessous). Sept entreprises s'étaient engagées dans ce défi, soit un potentiel de 250 personnes.

« L'objectif était de faire essayer le covoiturage », éclaire Charles Thouny. L'éco-conseiller du bureau d'études Alternative carbone, pilote du défi covoiturage, estime avoir atteint l'objectif : « Une personne sur quatre a covoituré. Les 57 participants ont réalisé 254 trajets, ce qui a soustrait dix voitures de la circulation et évité 3 000 km. » Le spécialiste de la mobilité durable établit une comparaison avec la part modale nationale du covoiturage qui représente 3 % de tous les déplacements : « Durant les deux semaines du défi, elle a été triplée



Les lauréats du défi covoiturage ont été généreusement récompensés par les partenaires locaux du Pays des 7 rivières. Photo ER

pour les déplacements de tous les salariés des sept entreprises au sein desquelles la part modale du covoiturage a atteint 9 %.

Les élus font valoir les aspects positifs du covoiturage. « C'est sympathique, c'est ludique, ça génère des économies », répètent-ils. « Avec 68 emplacements déterminés à partir de données de l'Insee, la Haute-Saône est le premier département qui a déterminé un schéma des aires de covoiturage », se félicite Yves Krattinger. Le président du conseil départemental dit sa fierté d'avoir été suivi

depuis par d'autres départements. « Dans le même esprit, nous préparons un plan de coworking », dévoile-t-il. Ajoutant : « C'est dans le sens de l'histoire. » Il revient sur la sienne par une anecdote : « En 1976, je résidais à Besançon et j'ai été nommé professeur à Vesoul. J'ai rejoint une organisation d'enseignants qui organisait le covoiturage entre Vesoul et Besançon. Nous étions 27 en 1976. Et le système fonctionne toujours avec aujourd'hui plus de cinquante enseignants de tous les établissements scolaires vésuliens. »

Les entreprises lauréates

1. le LIAL (18 participants) ; 2. Diamatec (7 participants) ; 3. la CCPR (6 participants).

Ont aussi participé : Imasonic, Colryut, l'association du Pays des 7 rivières, l'office de tourisme du Pays des 7 rivières.

Hubert Lachat - correspondant local de presse